

COLLEGE G. BRASSENS YDES SECTION SPORTIVE MIXTE FOOTBALL

6^{ème} – 3^{ème}



POUR VIVRE PLEINEMENT TA PASSION
EN CONCILIANT ETUDES ET FOOTBALL

Section sportive agréée par la Fédération Française de Football et l'Éducation Nationale



Championnat de France de FUTSAL (arbitrage jeunes officiels et équipe futsal minimes)

Tests d'entrée à la Section Football

Année scolaire 2024-2025 :

Le mercredi 10 avril 2024

Stade Municipal d'Ydes (13h30 à 15h30).

Date limite de dépôt du dossier au collège : Vendredi 03 mai 2024.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus



Les élèves, une fois admis, pourront ainsi faire l'objet d'une vigilance particulière au moment de l'affectation par le biais d'une reconnaissance de parcours scolaire particulier dans l'application Affelnet 6^{ème}. Il est important de vous rappeler qu'**une demande de dérogation est nécessaire pour intégrer une section sportive**, quand bien même votre enfant relèverait de notre secteur de recrutement de par son adresse de domiciliation. Pour cela, vous devez renseigner le volet 2 de la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public remis par le directeur d'école.

Adresse : **Collège G. Brassens**
15 r Victor Hugo 15210 YDES

Adresse e-mail : Ce.0150034F@ac-clermont.fr
<http://www.clg-ydes.ac-clermont.fr/>

Tel: 04 71 40 83 66 fax: 04 71 67 91 61

Suivi scolaire et sportif : CHARBONNEL DAVID

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION

Si votre enfant intègre la structure, **il s'y engage pour les 4 années de collège**. Il pourra bénéficier :

- **D'un suivi scolaire :**

La priorité est donnée aux études, un suivi régulier des élèves est assuré par l'équipe éducative. Chaque élève inscrit à la section sportive doit répondre à un niveau scolaire satisfaisant.

Un soutien scolaire peut être assuré dans le cadre du dispositif « Devoirs Faits ».



- **D'un suivi médical :**

Effectué par le Docteur LEYMONIE (Médecin agréé par le District de football du CANTAL).

Un électrocardiogramme, en plus du certificat médical, est obligatoire pour commencer la section en septembre.

- **D'un encadrement technique et des installations de qualité.**

Coordination générale : David Charbonnel (Professeur d'EPS).

Groupe U14 U15 et **Groupe U12 U13** : 3h d'entraînements par semaine, encadrés par Camille Leymonie (DE Football) et David Charbonnel (Prof. d'EPS).

- Les séances sont les mardis et jeudis (14h30-16h30).
- Pour augmenter le temps de pratique et être moins dans « l'urgence », nous envisageons de placer une séance de 2h fixe (le mardi ou le jeudi) et une autre de 2h tous les quinze jours. Au total, les élèves auront bien leur 3h hebdomadaire.

Ci-dessous, un exemple de programmation des thèmes de travail :

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
<ul style="list-style-type: none"> •Tests physiques. •Visite médicale. •Travail technique fondamental (TTF) •Principe de jeu : Occupation du terrain 	<ul style="list-style-type: none"> •TTF : Passes/Conduites/Contrôles •Principe de jeu : Occupation du terrain + Conservation 	<ul style="list-style-type: none"> •TTF: Passes/Conduites/Contrôles /Contrôles/Frappes •Principe de jeu : Occupation du terrain + Conservation Championnats départementale FOOT EXTERIEUR •Match inter-sections. 	<ul style="list-style-type: none"> •TTF: Passes/Conduites/Contrôles Contrôles/Frappes •Principe de jeu : Occupation du terrain + Conservation 	<ul style="list-style-type: none"> •TTF : Passes/Conduites Contrôles/Frappes •Préparation athlétique. •Principe de jeu : Jeu vers l'avant Championnats départementale FUTSAL Match inter-sections.
Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<ul style="list-style-type: none"> •TTF : Passes/Conduites/Contrôles /Contrôles/Frappes/têtes •Principe de jeu : Jeu à 2/3 	<ul style="list-style-type: none"> Passes/Conduites/Contrôles/Contrôles/Frappes/têtes équipe + Jeu entre deux Matches UNSS.(Académie) 	<ul style="list-style-type: none"> •TTF : Passes/Conduites/Contrôles/Contrôles/Frappes /têtes/Amortis •Principe de jeu : Se placer, se déplacer. 	<ul style="list-style-type: none"> •TTF : Centres/Volées •Principe de jeu : Aide au porteur. •UNSS Championnat de France + tests sélection. 	<ul style="list-style-type: none"> •TTF : Techniques défensives •Principe de jeu : Demande du ballon.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET DE FORMATION

- ▶ Permettre aux jeunes de cette Section Sportive :
 - De mener une pratique sportive et une scolarité réussie au même titre qu'un autre élève du Collège.
 - De favoriser l'épanouissement de l'élève dans la réussite scolaire et sportive.
- ▶ Permettre en outre aux jeunes joueurs d'accéder en 2 ou 3 ans à une maîtrise des fondamentaux techniques et tactiques du football, ainsi que de son règlement, et d'envisager une évolution vers des clubs de bons niveaux.

N.B : La Section Sportive est ouverte aux jeunes filles.

L'élève inscrit à la section sportive a le même nombre d'heure de cours que les autres.

MODALITES D'INSCRIPTION (après acceptation au sein de la section)

- ▶ Il est préférable que le ou la candidat(e) soit licencié(e) dans un club de football.
- ▶ Le ou la candidat(e) devra participer aux compétitions UNSS (licence obligatoire à 20€).
- ▶ Le ou la candidat(e) devra signer la [Charte de la Section Sportive \(ci-jointe pages 4 et 5\)](#).

LES TESTS DU CONCOURS

Le test de sélection est organisé en partenariat avec le District de football du Cantal à YDES.



● Tests techniques

- Jongleries: Pied droit (30)/Pied gauche (30)/Tête (20).
- Parcours technique chronométré.

● Tests athlétiques

- Vitesse 10 et 30 mètres.

● Observation en jeu (en suspens)

- Jeux réduits.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX TESTS

Adresse e-mail : ce.0150034f@ac-clermont.fr

Tel: 04 71 40 83 66 fax: 04 71 67 91 61

- **Ce dossier de candidature dûment rempli.**
- **Une copie des deux premiers bulletins trimestriels.**
- **Une demande de dérogation pour tous à retirer auprès de votre Directeur d'Ecole Primaire.**

Une commission composée d'enseignants et de cadres techniques se prononcera quelques jours après le test en prenant en considération les compétences scolaires, les compétences sportives et la motivation de l'élève.

L'ensemble des documents (Pages 4 à 7) sont à retourner au collège avant le Vendredi 03 mai 2024

La page 8 est à apporter ou à envoyer au collège avant le vendredi 05 avril.

CHARTRE SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Collège G. Brassens d'Ydes

PREAMBULE

Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel, intellectuel. Il est source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen, en particulier au sein de l'association sportive des établissements. Les sections sportives scolaires définies par la circulaire n° 96-291 du 13 décembre 1996 et remplaçant les anciennes sections sports-études, en rendant possible la pratique approfondie d'activité sportive dans un cadre scolaire, constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes.

En outre, même si ces sections ne s'inscrivent pas dans le cadre du sport de haut niveau (pôles France, jeunes, espoirs), elles peuvent néanmoins donner à l'élève la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique.

Article 1

La section sportive football a vocation à accueillir les élèves (filles et garçons) motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire. A ce titre, elle fait partie du projet de l'établissement, au même titre que les autres secteurs et que les activités de l'association sportive.

Article 2

La section sportive football est une structure nécessitant un engagement sur les 4 années du collège.

Article 3

La section sportive football offre, à des élèves motivés, un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organismes fédéraux, et leur permet :

- ▶ de suivre une scolarité normale.
- ▶ de travailler et d'améliorer leurs performances sportives ; les élèves sont intégrés dans la section s'ils ont satisfait aux tests sportifs et après examen du dossier scolaire.

La section sportive permet :

- ▶ de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale,
- ▶ de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier,
- ▶ de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie,
- ▶ de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective,
- ▶ de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de la vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres,
- ▶ de participer à leur éducation citoyenne,
- ▶ de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Article 4

L'horaire de la section sportive football est intégré dans l'emploi du temps des élèves à raison de 3h par semaine, réparties en deux séances.

Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, **la présence** aux cours, aux différents entraînements, aux interventions théoriques, ou aux convocations UNSS, **est obligatoire**. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit, et, le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.

Une dispense pour inaptitude à la pratique sportive ne justifie pas une absence. Un élève blessé mais mobile se doit donc d'être présent aux entraînements.

Article 5

L'élève doit être équipé à chaque entraînement d'une **tenue complète et adaptée** à la pratique du football (short, maillot, chaussettes de football, chaussures de football adaptées, protège-tibias). Une fois la tenue du collège reçue, il devra alors s'équiper de celle-ci à chaque entraînement et match, et la rendre en fin d'année scolaire. Les oublis seront pris en compte comme un des indicateurs d'investissement de l'élève.

Article 6

La section sportive participe aux activités de l'association sportive et aux rencontres organisées dans le cadre de l'UNSS. Les élèves admis dans la section sportive devront prendre une adhésion à l'association sportive de l'établissement ainsi qu'une licence UNSS. Ils devront représenter le collège dans les compétitions UNSS auxquelles les responsables de l'association sportive les engageront.

Article 7

Les élèves sont notés à chaque trimestre selon 3 critères :

- Niveau observé sur 8 points.
- Progression du joueur sur 6 points.
- Présence et investissement sur 6 points.

ENGAGEMENT DES FAMILLES ET DES ELEVES

Les élèves et les familles s'engagent :

- ▶ à respecter le règlement de la section
- ▶ à participer à l'association sportive
- ▶ à participer aux entraînements et aux compétitions avec assiduité
- ▶ à signaler les absences au collège et à l'éducateur sportif.

Je soussigné, Nom.....Prénom.....certifie avoir pris connaissance du règlement de la « section sportive scolaire Football » du Collège G. Brassens Ydes pour l'année scolaire 20...../20.....

A....., le.....

Signature du responsable

Signature de l'élève

RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Candidature à la section sportive football du collège Georges Brassens YDES

NOM:.....

Prénom:.....

Né le.....à..... Age:.....

Note : La constitution des groupes se réalise par catégorie d'âge :

U12-13 : Groupe Benjamin → Joueurs et joueuses né(e)s en 2012/2013/2014.

U14-15: Groupe Minime → Joueurs et joueuses né(e)s en 2011 et 2010.

Ne pourront candidater que les joueurs et joueuses concerné(e)s par les années de naissance signalées ci-dessus.

Classe envisagée (rentrée 2024):.....

Nom du représentant légal (père, mère, tuteur):.....

Adresse complète:.....

.....

Téléphone:.....

Club:..... Poste dans l'équipe:.....

Régime envisagé (rayer les mentions inutiles): EXTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE

Fait à.....le.....

Signature de l'élève

Signature des parents

CONCOURS SECTION SPORTIVE FOOTBALL 2024

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS (à remplir par l'éducateur)

Sport :Club :

Nombre d'années de pratique :

Niveau atteint :

Poste (en sports collectifs) :

Nom de l'entraîneur:

Téléphone:

Jours et horaires d'entraînement :

Rapport de l'éducateur

(Motivation – assiduité – comportement - goût de l'effort)

.....
.....
.....
.....

Signature de l'éducateur

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

(Avis du professeur principal ou du professeur des écoles de CM2)

Classe actuelle :

Classe redoublée :

Etablissement actuel :

Avis général sur l'élève (motivation, comportement, assiduité en cours, capacité d'intégration...):

.....
.....
.....
.....
.....

Signature du professeur:

A TRANSMETTRE AU COLLEGE AVANT LE 05 AVRIL

AUTORISATION PARENTALE Test d'entrée Section Sportive Football le mercredi 10 avril 2024

Nom et Prénom de l'élève :

PERE

Je soussigné(e) M Nom Prénom

Résident

Tél fixe Tél mobile

Mail

MERE

Je soussigné(e) M Nom Prénom

Résident

Tél fixe Tél mobile

Mail

TUTEUR

Je soussigné(e) M Nom Prénom

Résident

Tél fixe Tél mobile

Mail

- **Autorise mon enfant à participer au concours d'entrée à la section sportive football qui se déroulera le mercredi 10 avril 2024 de 13h30 à 15h30 au stade des Plaines.**

Fait à, le

Fait à, le

signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du Père

Signature de la Mère